



# Le fil de terre

Numéro 42 — décembre 2013



lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

## EDITO

**A**vec le début de campagne, le débat politique s'anime un peu partout et comme toujours, ce sont les grandes villes qui focalisent l'attention des médias nationaux.

Dans les communes petites et moyennes également, les projets et les ambitions s'affirment.

A Saint-Just-Saint-Rambert, nous ne sommes pas en reste : une part importante des adhérents et sympathisants du Grim participent à la construction d'une alternative de gauche pour les élections de mars, soit en figurant eux-mêmes sur la liste, soit en collaborant à l'élaboration de son programme.

Nous comptons sur vous !



Le Président,  
Georges Charpenay

## PAROLES D'ELUS

**Marie-José Faure**  
**Conseillère Municipale**



**Avec VOUS !**

**C**omme vous avez pu le découvrir dans la presse locale, j'aurai l'honneur et le plaisir de conduire la liste « Avec VOUS, un projet citoyen social et solidaire » aux élections municipales de mars 2014.

Nous abordons cette campagne avec enthousiasme car nous croyons à notre projet qui met en avant les valeurs de solidarité et de citoyenneté, dans lequel les habitants seront acteurs de la vie municipale.

Une tâche difficile, mais passionnante nous attend.

Aujourd'hui, L'intercommunalité a pris une grande place et nous ne pouvons plus limiter notre action au seul périmètre de la commune. Il nous faudra également travailler avec les élus de la communauté d'agglomération Loire-Forez afin de faire avancer les projets où l'humain et le Vivre Ensemble sont au centre des choix.

## Un sou est un sou !

**D**élibération du conseil municipal n°2013-155 : acquisition d'un (1 !) m2 de terrain au prix de 120€ (le m2), soit 120€. Moralité : si vous possédez un terrain de 1 m2 constructible, sachez que vous êtes sur le chemin de la fortune, mais ne cédez surtout pas ce m2 pour l'euro symbolique, même si la commune vous a versé plusieurs milliers d'euros pour une récente acquisition car vous risqueriez de passer pour un « pigeon ».

## BREVES LOCALES

## Prématuré, dites-vous !

**T**ous les élus ont très récemment reçu un planning des conseils municipaux qui couvre toute l'année 2014, y compris la période post-électorale. Quid de la glorieuse incertitude du scrutin ? Même si leurs propos sont toujours assortis de la formule rituelle « si les électeurs le décident », les élus de l'actuelle majorité seraient-ils persuadés que la victoire leur est acquise et que ces élections ne sont qu'une formalité ? Un peu de modestie ne peut faire de mal à quiconque sollicite le suffrage populaire ! L'histoire politique, y compris locale, recèle son lot de surprises...



## DANS LE RYTHME... !

La mise en œuvre de la politique d'aménagement des rythmes scolaires, décidée par le gouvernement, crée une véritable rupture avec les pratiques gouvernementales de ces dernières années et engendre de nombreuses réactions. Certes, si cet aménagement peut-être critiqué sur certains aspects, il s'appuie avant tout sur l'implication et la coopération des différents acteurs concernés par les différents temps de vie de l'enfant.

A Saint-Just-Saint-Rambert, la décision a été prise d'attendre la rentrée 2014 pour appliquer cette réforme. Dans le cadre du Projet Educatif Local, bien rôdé sur notre commune, un comité de pilotage et des groupes de

travail réunissant les parents, les enseignants, les associations, la municipalité, sont à pied d'œuvre depuis plusieurs mois. La rencontre avec Madame Leconte (chronobiologiste), et la tenue d'une journée d'étude sur la pause méridienne en partenariat avec les Francas, la Jeunesse au Plein Air, et la FCPE ont permis d'enrichir la réflexion. Des obstacles et des contraintes restent bien sûr à franchir ou à lever comme dans la plupart des communes.

Les élus de notre liste poursuivront leur engagement dans cette démarche en faveur d'une réelle politique locale de l'enfance.

Gilles Vallas



MEILLEURS  
VOEUX !

## ECHOS DU CONSEIL

Le Fil de Terre a déjà évoqué dans son numéro 34 les nombreux avenants qui modifient parfois substantiellement le montant final (payé par le contribuable) des marchés publics. Le Conseil Municipal du 21 novembre 2013 nous a fourni en la matière un cas d'école.

L'assemblée avait approuvé, le 24 janvier 2013 l'installation d'une ventilation « double flux » à la structure multi-accueils les P'tits Mariniers pour un montant de 50 807 € HT. Un avenant a été présenté le 21 novembre 2013 pour un montant supplémentaire de presque 28 000 € HT, **soit plus de 50 %**.

Certes ni Monsieur le Maire ni aucun de ses conseillers n'est expert en bâtiment ou en chauffage. Personne ne conteste donc la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires.

Etant donné que dans l'élaboration de ce genre de dossier, la collectivité fait appel à des officines spécialisées, comment se fait-il dans ces conditions que l'utilité des travaux supplémentaires ne soit pas apparue au moment de l'établissement du cahier des charges initial ?

Norbert Verrier, Conseiller Municipal

Prochain rendez-vous :

Judi 23 janvier 2014 à 19h15 : Conseil Municipal Salle le Prieuré Bas  
Vendredi 24 janvier à 20h00 : Réunion publique Salle Parc III . Quartier St Just

Pour nous [contacter](mailto:fildeterre@lesbarques.fr), [s'abonner](mailto:fildeterre@lesbarques.fr) ou [se désabonner](mailto:fildeterre@lesbarques.fr) : fildeterre@lesbarques.fr

Retrouvez nos parutions sur : <http://www.projetcitoven.fr/>

